

♪ APPEL À DON ♪

Soutien au projet « **PAROLE DE PETIT BRUN !** »
et aux créations et tournées de la Cie...!

**IL est de notoriété publique que
Le Vox est d'intérêt général !...**

Selon le courrier du 8 novembre 2010 de la Direction Générale des finances publiques et des services fiscaux à la compagnie Vox International Théâtre, l'association répond, par son activité de création et de diffusion de spectacles vivants, « aux critères définis aux articles 200 1. f et 238 bis 1. e du code général des impôts (CGI) pour que les dons qui lui sont alloués ouvrent droit à avantage fiscal » :

- Être d'intérêt général
- Présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel...
- Exercer son activité en France

La réduction d'impôt est égale à 66 % des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable.

Pour plus d'informations sur le mécénat :

http://www.mecenat.culture.gouv.fr/legi_part01.php

Pour plus d'informations sur la Cie :

04 76 27 21 34 – voxtheatre@mac.com

<http://www.voxinternationaltheatre.fr>

.....
JE DONNE !-)

Mon nom :

Mon adresse :

Mon téléphone (mobile de préférence) :

Mon email :

Mon don de soutien : 30 €

J'adopte un artiste : 100 € préciser au besoin ☺

Le montant de mon choix ! :

Je souhaite recevoir un reçu pour bénéficier de l'avantage fiscal :

Oui Non

